

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Pour la clôture de la saison 2021-2022

Cher adhérent,

L'Assemblée Générale de notre association se tiendra dans notre dojo le :

MERCREDI 8 MARS 2023 à 19H15

Signature des adhérents et vérification des pouvoirs à partir de 18H15h.

Ordre du jour : Rapport moral - Rapport financier - questions diverses.

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier, conformément à nos statuts (étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 3 pouvoirs).

Je vous rappelle également que, par application des statuts, pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres de l'association est nécessaire, et que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale.

Fait à Cellieu, le 17 janvier 2023
Le Président, Henri LAMARCA

POUVOIR

Je soussigné M./Mme donne pouvoir à M./Mme

pour me représenter lors de l'Assemblée Générale du SEIGYO KARATE CLUB CELLIEU, qui aura lieu le 8 MARS 2023 à 19H15 au Dojo Sakura de Cellieu.

Fait à, le

Signature du mandant
Précédée du « Bon pour Pouvoir »

Signature du mandataire
Précédée du « Bon pour acceptation »